

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-153

Affichage		Présents	34	Pour	39
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Présentation du bilan de clôture – Parc d'activités économiques communautaire de la Clau III - Gigean

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Gérard Prato, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert, Sylvie Pradelle, Simone Tant.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1523-2 et L.5216-5,

Vu la délibération n° 2003-98 du Conseil communautaire, en date du 10 décembre 2003, modifié par délibération n°2007-561 du 26 février 2007, n°2011-145 du 19 octobre 2011, et n°2014-152 du 17 octobre 2014, portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,

Vu la délibération n°2007-684 du Conseil communautaire, en date du 19 septembre 2007, relative à la réalisation du parc d'activités communautaire de la Clau III, à Gigean.

En 2007, Thau agglo a lancé la réalisation du parc d'activités économiques de la Clau III de 6,5 hectares, sur la commune Gigean ; cette opération étant réalisée directement par Thau agglo.

La commercialisation de cette opération ayant été menée à terme, il est proposé de la clôturer.

L'ensemble de ces documents présentés en annexe fait apparaître :

- Un excédent de trésorerie à au budget principal de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, sur l'exercice 2014, compte 002 Résultat de Fonctionnement reporté : 123 328,31€.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le bilan de clôture de cette opération,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document.



François Commeinhes
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-154

Affichage		Présents	35	Pour	40
Publication		Absents	7	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de villes – Modification

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert, Simone Tant.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération n°2003-96 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003 définissant « le soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers

Vu la délibération n°2011-65 du Conseil communautaire, en date du 25 mai 2011, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville.

Vu la délibération n°2012-146 du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2012, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,

Vu l'avis de la commission développement économique réunie en séance du 6 novembre 2014.

Thau agglo soutient les actions de redynamisation commerciale des cœurs de villes.

A ce titre, Thau agglo a initié et coordonne des programmes partenariaux associant les communes, la Chambre de commerce et d'Industrie Territoriale de Sète Frontignan Mèze, les associations de commerçants et l'Etat (dans le cadre du dispositif du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ces programmes contiennent 3 volets d'interventions : des opérations urbaines, des aides directes aux entreprises, des animations et études.

Thau agglo a mis en place un règlement d'intervention de sa participation dans ces programmes dont la durée prévisionnelle s'étale de 2010 à 2020, et a établi une maquette financière de 6 483 845 € pour leur financement. Ce règlement est accompagné de conventions de partenariat fixant les modalités techniques et financières de participation des maîtres d'ouvrages pour chaque tranche des programmes.

Thau agglo souhaite d'une part simplifier ces modalités contractuelles de financement des opérations urbaines, mais également rehausser sa participation pour ces opérations.

Des ajustements sont donc proposés au règlement d'intervention.

D'une part, Thau agglo propose de compenser le désistement du FISAC pour les opérations urbaines qui sont engagées. En conséquence, le montant de sa participation est augmenté de 1 193 517 €. L'enveloppe globale de participation de Thau agglo est donc portée à 7 677 362 € pour la période 2010 – 2020, dans le cadre des autorisations de programmes n° 9942, 99421, 99422, 9943, 9944, 9945, 9946, 9947, 9948 et 9949 ; soit une maquette globale de 3 448 506 € pour la période 2015 - 2020. Le tableau de répartition par commune de cette rehausse figure en annexe 1 du règlement.

D'autre part, il est proposé de simplifier les modalités de partenariat pour les opérations urbaines.

Les principaux changements sont les suivants :

- Les subventions pour les opérations urbaines seront attribuées, et éventuellement réajustées, par simple délibération motivée, et ne figureront plus dans les conventions de partenariat.
- Le règlement des modalités d'intervention de Thau agglo devient le socle contractuel du partenariat qui fixe les modalités d'attribution et de suivi de ses subventions.
- Les attributions des subventions pour les opérations urbaines seront motivées et analysées au regard des avants projets, du coût prévisionnel et du calendrier prévisionnel qui seront remis par les maîtres d'ouvrage.
- Les opérations urbaines devront intégrer 4 critères d'octroi : l'amélioration des accès aux commerces, la montée en gamme de l'espace public et du cadre de vie, la prise en compte de l'environnement, la bonne coordination du projet et du chantier avec les commerçants.
- Les taux d'avance aux partenaires seront de 50% du montant prévisionnel de la subvention pour l'ensemble des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le règlement modifié, fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville, ci-annexé,

D'approuver la revalorisation de la maquette financière à hauteur de 7 677 362 euros.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.


François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-155

Affichage		Présents	35	Pour	40
Publication		Absents	7	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Opérations urbaines des programmes de redynamisation commerciale des cœurs de villes – Attribution de subvention

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Boulidoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Magali Ferrier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Boulidoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert, Simone Tant.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération n° 2003-96 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003 définissant « le soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens » comme étant d'intérêt communautaire,
- Vu** la délibération communautaire n° 2011-65, en date du 25 mai 2011, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,
- Vu** la délibération communautaire n° 2012-146 en date du 14 novembre 2012, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,
- Vu** la délibération communautaire en date du 20 novembre 2014, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,
- Vu** l'avis de la commission développement économique réunie en séance du 6 novembre 2014.

Thau agglo soutient les actions de redynamisation commerciale des cœurs de villes. A ce titre, Thau agglo a initié et coordonne des programmes partenariaux associant les communes, la Chambre de commerce et d'Industrie Territoriale de Sète Frontignan Mèze, les associations de commerçants et l'Etat (dans le cadre du dispositif du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ces programmes contiennent un volet relatif aux opérations de requalification urbaine des centres villes (travaux et études), sous maîtrise d'ouvrage des communes. Thau agglo, sous réserve du respect des conditions fixées dans son règlement d'intervention, co-finance la réalisation de ces opérations.

Le tableau récapitulatif des subventions allouées à chaque opération est visible ci après la présente délibération.

Thau agglo propose de compenser pour chaque commune, le désistement de la participation de l'Etat au titre du FISAC par rapport aux simulations financières prévisionnelles des opérations urbaines non clôturées. Sa participation ne pourra pas excéder celle de la commune. En conséquence, le montant de sa participation est augmenté de 1 124 369 €.

Toute nouvelle opération urbaine sera subventionnée au regard des avant projets, du coût prévisionnel et du calendrier prévisionnel qui seront remis par les maître d'ouvrage et dans la limite de l'enveloppe globale prévue par le règlement d'intervention.

Les opérations urbaines devront respecter quatre critères d'octroi : l'amélioration des accès aux commerces, la montée en gamme de l'espace public et du cadre de vie, la prise en compte de l'environnement, la bonne coordination du projet et du chantier avec les commerçants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le tableau récapitulatif des subventions attribuées aux communes pour la réalisation des opérations de requalification urbaine de programmes de redynamisation commerciale des centres villes (opérations 99421 99422, 9943, 9944, 9945, 9946, 9947, 9948, 9949).

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



François Commeinhes
Président



Commune	Tranches	Opérations	Coût prévisionnel HT	Participation de Thau agglo	Part de désistement FISAC reprise par Thau agglo	Participation de Thau agglo	Taux d'intervention
Balaruc le Vieux	Tranche 1	Requalification de l'esplanade et de la ceinture du centre historique	1 685 900 €	404 616 €	146 675 €	551 291 €	32,70%
	Tranche 2	Etude préopérationnelle du secteur du Mail	90 000 €	21 600 €	14 400 €	36 000 €	40,00%
Frontignan	Tranche 1	Aménagement du parking josphe Perrier	90 000 €	21 600 €			
		Aménagement du parking de la gare de marchandise	1 150 000 €	276 000 €			
		Requalification de la rue Anatole France	406 000 €	97 440 €			
		Réhabilitation des Halles	932 113 €	223 707 €			
		Aménagement liés à la modification de sens circulation	104 000 €	24 960 €			
	sous total Tranche 1		2 682 113 €	643 707 €	98 134 €	741 841 €	27,66%
Gigean	Tranche 1	Requalification de la Grande rue	149 500 €	35 880 €			
		Aménagement de l'entrée du centre Bourg Place de la Poste et rue de la Poste	311 650 €	74 796 €			
		Aménagement de l'entrée du centre bourg place de la Mairie et Annexe et des axes de liaisons rue de l'avenir et de la pompe vieille	350 750 €	84 180 €			
	sous total Tranche 1		811 900 €	194 856 €	47 623 €	242 479 €	29,87%
	Tranche 2	Aménagement de la place du marché et de la rue de l'Hôtel de ville, aménagement de l'arrière poste	1 125 000 €	224 928 €	112 586 €	337 514 €	30,00%
Marseillan	Tranche 1	Aménagement de la place Guillaut et de la rue Reboule	783 722 €	188 093 €			
		Aménagement de la place du 14 juillet	910 000 €	218 400 €			
		Boulevard Lamartine tronçon Haut	256 450 €	61 548 €			
		pôle de stationnement sur l'ancienne gare routière	35 200 €	8 448 €			
		sous total Tranche 1		1 985 372 €	476 489 €	89 055 €	565 544 €
Mireval	Tranche 2	Requalification du port et de ses accès	5 300 000 €	853 944 €	489 720 €	1 343 664 €	25,35%
Sète	Tranche 1	Requalification de la place Aragon	644 000 €	154 560 €	26 770 €	181 330 €	28,16%
	Tranche 3	Réhabilitation des Halles centrales	2 541 309 €	609 914,16 €	80 979 €	609 914 €	24,00%
Vic la Gardiole	Tranche 1	Requalification du tour des Halles	1 783 623 €	428 070 €		509 049 €	28,54%
		Aménagement de la place du meunier	394 457 €	94 670 €			
		Signalétique commerciale	34 311 €	8 235 €			
		Mise aux normes du marché plein air	35 900 €	8 616 €			
	sous total Tranche 1		464 668 €	111 520 €	18 427 €	129 947 €	27,97%
TOTAL		TOTAUX	19 113 885 €	4 124 204 €	1 124 369 €	5 248 573 €	



Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-156

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Commissions d'attribution des aides directes aux entreprises de Thau agglo, dans le cadre du dispositif FISAC – Création et désignation des membres

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22 et L.5216-5,
Vu la délibération n° 2003-96 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003 définissant « le soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens » comme étant d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2011-65 du Conseil communautaire, en date du 25 mai 2011, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville.
Vu la délibération n° 2012-146 du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2012, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,
Vu la délibération communautaire en date du 20 novembre 2014, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville.

Thau agglo soutient les actions de redynamisation commerciale des cœurs de villes.

A ce titre, Thau agglo a initié et coordonne des programmes partenariaux associant les communes, la Chambre de commerce et d'Industrie Territoriale de Sète Frontignan Mèze, les associations de commerçants et l'Etat (dans le cadre du dispositif du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Ces programmes prévoient l'attribution d'aides directes aux entreprises commerciales, artisanales et de services des centres villes, pour la rénovation, la modernisation et la mise

aux normes de leurs locaux d'activités commerciales, ainsi que des aides à la modernisation des équipements de tournée de certains commerçants non sédentaires.
Ces aides sont co-financées par l'Etat (au titre du FISAC), Thau agglo, la Chambre de commerce et d'Industrie Territoriale de Sète Frontignan Mèze et les communes.

Thau agglo coordonne le dispositif d'instruction des demandes des aides directes aux entreprises. A ce titre, il apparaît opportun de créer une commission ad-hoc au sein de Thau agglo. Il est proposé que les membres suivants siègent au sein de cette commission :

- le Vice-président de Thau agglo délégué au développement économique et à l'attractivité du territoire,
- le Président de la Chambre de commerce et d'Industrie Territoriale de Sète Frontignan Mèze,
- le Maire ou l' élu communal délégué au suivi du dispositif FISAC de la commune où est implanté le commerce faisant l'objet d'une attribution de subvention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De créer, la commission d'attribution des aides directes aux entreprises de Thau agglo dans le cadre du dispositif FISAC,

De valider la composition de ladite commission ainsi qu'il suit :

- le Vice-président de Thau agglo délégué au développement économique et à l'attractivité du territoire,
- le Président de la Chambre de commerce et d'Industrie Territoriale de Sète Frontignan Mèze,*
- le Maire ou l' élu communal délégué au suivi du dispositif FISAC de la commune où est implanté le commerce faisant l'objet d'une attribution de subvention

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant,



François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-157

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Avenants et annulations des conventions de partenariat des programmes de redynamisation commerciale des cœurs de villes

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération communautaire n° 2003-96 en date du 10 décembre 2003 définissant « le soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens » comme étant d'intérêt communautaire,

Vu la délibération communautaire n° 2011-65, en date du 25 mai 2011, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,

Vu la délibération communautaire n° 2012-146 en date du 14 novembre 2012, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 novembre 2014, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville.

Thau agglo a initié et coordonne des programmes de redynamisation des cœurs de villes, associant les communes, la Chambre de commerce et d'Industrie Territoriale de Sète Frontignan Mèze, les associations de commerçants et l'Etat (dans le cadre du dispositif du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Des conventions de partenariat fixent les modalités techniques et financières de participation des maîtres d'ouvrages pour chaque tranche des programmes et chaque type d'opérations : opérations urbaines, aides directes aux entreprises, animations et études.

Parallèlement, Thau agglo a modifié son règlement d'intervention dans les programmes de redynamisation des cœurs de villes.

Les modalités d'attribution et de suivi des subventions pour les opérations urbaines sont à présent fixées dans le règlement d'intervention. Il n'est donc plus utile de définir ce cadre contractuel dans les conventions de partenariat.

Par ailleurs, Thau agglo augmente le taux d'intervention global des aides directes aux entreprises à hauteur de 50%, ce, sans modifier le montant global de sa participation au programme d'action et inscrit dans les Autorisations de programmes afférentes.

Il convient d'annuler les conventions dont l'objet porte uniquement sur la réalisation des opérations urbaines. Sont concernées les conventions de partenariat portant sur les programmes de :

- Balaruc-le-Vieux tranche 1
- Balaruc-les-Bains Tranche 2
- Gigean Tranche 2
- Marseillan Tranche 2
- Réhabilitation des Halles de Sète
- Vic-la-Gardiole tranche 1

D'autres conventions en cours de validité, afférentes à des opérations urbaines, portent également sur des partenariats relatifs à des opérations d'animations et d'aides directes aux entreprises. Pour ces conventions, il convient de contracter des avenants portant sur la suppression des articles et des plans de financement relatifs aux opérations urbaines.

Il convient également de contracter des avenants pour l'ensemble des conventions ayant trait aux modalités d'intervention des aides directes aux entreprises. Sont concernées par ces avenants les conventions de partenariat portant sur les programmes de :

- Frontignan tranche 1
- Gigean Tranche 1
- Marseillan tranche 1
- Mireval Tranche 1
- Sète Tranche 3
- Vic la Gardiole Aides directes
- Balaruc le Vieux Aides directes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les avenants aux conventions de partenariat des programmes de redynamisation des cœurs de villes Frontignan tranche 1, Gigean Tranche 1, Marseillan tranche 1, Mireval Tranche 1, Sète Tranche 3, Vic la Gardiole – aides directes, Balaruc le Vieux – aides directes, ci-annexées,

D'annuler les conventions de partenariat des programmes de redynamisation des cœurs de villes de Balaruc-le-Vieux tranche 1 approuvée par la délibération du 26 juin 2013, Balaruc-les-Bains Tranche 2, Gigean Tranche 2, Marseillan Tranche 2 approuvées par la délibération du 2 octobre 2013, Réhabilitation des Halles de Sète approuvée par la délibération du 1^{er} février 2012, Vic-la-Gardiole tranche 1 approuvée par la délibération du 21 septembre 2011.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-158

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Opérations urbaines des cœurs de villes Sète Tranche 2 et Balaruc-les-Bains tranche 1 Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2014

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1523-2 et L.5216-5,

Vu la délibération n°2003-96 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003 définissant « le soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens » comme étant d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2011-65 du Conseil communautaire, en date du 25 mai 2011, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,

Vu la délibération n°2012-146 du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2012, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,

Vu la délibération communautaire du 20 novembre 2014, relative à la modification du règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans les programmes de redynamisation commerciale des cœurs de ville,

Vu l'avis de la commission développement économique réunie en séance du 6 novembre 2014.

Thau agglo soutient les actions de redynamisation commerciale des cœurs de villes.

A ce titre, Thau agglo a initié et coordonne des programmes partenariaux associant les communes, la Chambre de commerce et d'Industrie Territoriale de Sète Frontignan Mèze, les associations de commerçants et l'Etat (dans le cadre du dispositif du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ces programmes contiennent 3 volets d'interventions : des opérations urbaines, des aides directes aux entreprises, des animations et études.

Afin de compenser le désengagement de l'Etat sur des opérations urbaines réalisées par les communes, Thau agglo attribue aux communes de Sète et de Balaruc-les-Bains, pour leurs opérations cœurs de ville établies au titre du FISAC tranche 2 et tranche 1, respectivement une subvention exceptionnelle de 65 048 € et de 4 100 €, pour l'année 2014.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'attribuer à la ville de Sète, une subvention exceptionnelle, au titre de l'exercice 2014, d'un montant de 65 048 euros, pour l'opération urbaine cœur de ville FISAC tranche 2,

D'attribuer à la ville de Balaruc-les-Bains, une subvention exceptionnelle, au titre de l'exercice 2014, d'un montant de 4 100 euros, pour l'opération urbaine cœur de ville FISAC tranche 1, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 90 2041412. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document.



François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-159

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Rapport sur la situation en matière de développement durable introductif au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2014 - Présentation

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-1, D2311-15 et L.5216-5,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Thau agglo présente pour la quatrième année son rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable conformément aux textes réglementaires. Ce bilan fait ressortir les points suivants :

- Le rapport 2014 fait état de près de 80 actions et politiques s'inscrivant dans une logique de développement durable.
- L'action de Thau agglo se caractérise par une contribution équilibrée aux 5 grandes finalités du développement durable.

La finalité « lutte contre le changement climatique » est un axe en cours d'amélioration. Thau agglo contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre principalement par l'exercice de sa compétence transport (en 2014 : achat de bus Euro VI, nouvelle génération) et par la valorisation énergétique de la vapeur produite par l'UVE dans une logique d'écologie industrielle (en 2014 : construction d'un 2nd réseau de vapeur UVE-Saipol). L'élaboration en cours du plan d'action du Plan Climat Energie Territorial, sur la base des résultats des diagnostics Bilan Carbone, confirme l'engagement de Thau agglo en ce sens.

Thau agglo s'est engagée depuis longtemps dans la finalité « Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources » par l'exercice de sa compétence déchets, assainissement et gestion des espaces naturels. Les aménagements des lidos de Sète à

Marseillan et de Frontignan sont des projets emblématiques contribuant tout à la fois à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique face aux risques naturels.

Thau agglo participe à la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations » par la mise en œuvre de la politique de la ville et de l'habitat, par des actions d'insertion par l'activité économique (en 2014 : chantier d'insertion et d'implication jeune) ou encore par des aides pour la redynamisation commerciale des cœurs de villes accordées dans le cadre des dispositifs FISAC. Les programmes de réhabilitation et de revalorisation du parc ancien privé (OPAH et PIG) contribuent activement à cette finalité mais aussi à celle de la lutte contre le changement climatique en intégrant un volet relatif aux questions de précarité énergétique.

Thau agglo contribue à satisfaire la finalité « Qualité de vie et épanouissement de tous les êtres humains » principalement par le biais des activités proposées dans le cadre de ses équipements culturels ou encore par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (en 2014 : 25 classes accompagnées en partenariat avec l'Education Nationale). Le JAM illustre parfaitement la contribution de Thau agglo à cette finalité, puisqu'il s'agit d'un équipement culturel unique en France.

Enfin, Thau agglo s'inscrit dans un développement suivant des « Modes de production et de consommation responsables » notamment en apportant un soutien au développement des activités structurantes du territoire et de l'emploi local (en 2014 : reconnaissance de la politique œnotouristique de Thau agglo lors du concours annuel « Vincœurs » du Conseil Général) mais aussi en proposant des services publics de qualité (ex : label Qualitri pour le service public de la collecte des déchets) et des équipements publics remarquables. Sur ce dernier point, la médiathèque intercommunale de Frontignan la Peyrade est un exemple probant en cumulant une certification HQE® (Haute Qualité Environnementale), un label BBC-Effinergie (Bâtiment Basse Consommation) et un niveau Or par le pôle BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu :

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de Thau agglo pour l'année 2014,


François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-160

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget annexe PAE LA CLAU III - Adoption du Compte administratif pour l'exercice 2014 - Clôture du budget

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612.12, L.2121.31 et L.5216-5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2014,

Vu les Décisions Modificatives Budgétaires du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le compte de Gestion provisoire dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier de Sète municipale, comptable de la CABT, ci-annexé,

Vu le Compte administratif 2014 établi par le Président de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, annexé à la présente délibération

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 novembre 2014,

Les opérations d'aménagement et de commercialisation du Parc d'Activités Economiques La Clau III à Gigean étant à ce jour entièrement achevées, il convient de clôturer le budget annexe mis en œuvre par Thau agglo pour ce programme.

Au préalable le Conseil doit examiner le Compte de gestion et le Compte administratif présentés pour l'exercice 2014.

Le Compte Administratif, établi par l'ordonnateur et le Compte de Gestion provisoire, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.
En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion provisoire retraçant, notamment, la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur François COMMEINHES, Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De constater les identités de valeurs entre le Compte de Gestion provisoire et le Compte Administratif,


D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2014 arrêté aux résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2014		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	<u>PREVISIONS TOTALES</u>	728 674,31	697 396,00	1 426 070,31
	<u>REALISATIONS</u>			
	Opérations réelles		367 050,00	367 050,00
	Opérations d'ordre	243 721,69		243 721,69
	TOTAL	243 721,69	367 050,00	610 771,69
DEPENSES	<u>PREVISIONS TOTALES</u>	728 674,31	697 396,00	1 426 070,31
	<u>REALISATIONS</u>			
	Opérations réelles	276 000,00		276 000,00
	Opérations d'ordre		243 721,69	243 721,69
	TOTAL	276 000,00	243 721,69	519 721,69
RESULTAT 2014	SOLDE D'EXECUTION BRUT	-32 278,31	123 328,31	91 050,00
RESULTAT REPORTE 2013		32 278,31	0,00	32 278,31
RESULTAT DE CLOTURE 2014		0,00	123 328,31	123 328,31

De clôturer, le budget annexe PAE LA CLAU III,

D'intégrer au budget principal de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, pour l'exercice 2014, sur le compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté », l'excédent de 123 328,31 € constaté au Compte Administratif du Budget annexe La Clau III,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.


François Commeinhes
 Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-161

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Ecritures comptables – Apurement du compte 1069 « Reprise sur excédents capitalisés »

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5216-5, L.1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

En vertu de l'instruction comptable M14, «le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en oeuvre de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

Lors de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14, au 1^{er} janvier 2006, ce compte a été utilisé par le comptable de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, dans le cadre de la mise en oeuvre de la simplification du rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) à l'exercice.

Ce compte qui présente actuellement un solde débiteur de 62 994,38 € doit désormais faire l'objet d'un apurement.

Il convient donc de procéder à cette régularisation par une opération d'ordre non budgétaire. La neutralisation sera effectuée par le Trésorier du Centre des finances publiques de Sète Municipale, pour un montant de 62 994,38 €, par le débit du compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» et le crédit du compte 1069 «Reprise sur excédents capitalisés».

Le montant du compte 1068 est, à ce jour, de 63 537 310,79 €, après cette opération, il s'élèvera à 63 474 316,41 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d'un montant de 62 994,38 € selon le dispositif concernant les opérations d'ordre non budgétaires.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-162

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget Principal M 14 - Mise en place de trois Autorisations de Programme / Crédit de paiement n°970212 « Aides à la pierre – Parc public », n°97031 « Aides à la pierre Parc privé – OPAH RU », n°97041 « Aides à la pierre – Parc privé - PIG »

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Boulidoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Boulidoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 en date du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 2014-130 du Conseil communautaire du 24 septembre 2014 autorisant le Président à se porter candidat pour devenir délégué des aides à la pierre auprès du Préfet de département.

Afin de compléter son action en matière d'habitat, Thau agglo sollicite la prise de délégation de la gestion des aides à la pierre en lieu et place de l'Etat. Il s'agit notamment de gérer, notifier et verser des subventions pour la production de logements sociaux publics et pour l'amélioration de logements privés à titre de résidence principale ou pour de la location conventionnée.

Ces subventions de l'Etat complètent les aides attribuées par Thau agglo pour le parc public et pour le parc privé dans le cadre de l'OPAH RU dans les quartiers anciens de Sète et du PIG pour le reste du territoire.

Il convient de planifier les dépenses relatives aux crédits délégués au titre des trois dispositifs à compter de 2015 jusqu'en 2020, période couvrant la durée de la délégation de la gestion des aides à la pierre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place des trois autorisations de programme n°970212 « Aides à la pierre – Parc public », n°97031 « Aides à la pierre – Parc privé – OPAH RU », n°97041 « Aides à la pierre – Parc privé - PIG » et des crédits de paiement correspondants sur le budget M14, permettant la mise en œuvre de la délégation de la gestion des aides à la pierre sur la période 2015-2020, selon l'échéancier ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €						
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
970212	Aides à la pierre Parc Public Imputation 7000 204172 970212	1 800 000	Dépenses	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
			Recettes						
			Financement Etat	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
97031	Aides à la pierre Parc privé - OPAH RU Imputation 7003 20422 97031	2 100 000	Dépenses	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
			Recettes						
			Financement Etat	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
97041	Aides à la pierre Parc privé - Programme d'Intérêt Général Imputation 7004 20422 97041	2 100 000	Dépenses	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
			Recettes						
			Financement Etat	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.


François Commeinhes
 Président





Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-163

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget Principal M 14 - Ajustement d'Autorisations de programme (AP/CP) et d'Autorisations d'engagement (AE/CP)

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les autorisations de programme et les autorisations d'engagement adoptées antérieurement par délibérations du Conseil communautaire

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 novembre 2014,

Lors de délibérations antérieures, le Conseil communautaire a adopté des Autorisations de programmes et des Autorisations d'Engagement qui doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil.

En effet, certains de ces programmes doivent faire l'objet d'ajustement ou de révisions, pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les modifications d'autorisations de programme et autorisations d'engagement ainsi que l'ajustement des crédits de paiement correspondants, dont détail ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENTS

N° AP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT EN €					
			ANTERIEUR	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
9010	Réalisation et mise en place d'outils de signalétique							
	Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	360 000 273 227	116 998 116 998	156 229 121 229	86 773 35 000			
9313	Rénovation générale Théâtre Molière							
	Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	17 230 732 17 080 732	16 730 732 16 730 732	500 000 350 000				
932110	Renouvellement mobilier de rangement médiathèques Mitterrand et Malraux							
	Délibération n° 133 du 14/11/12 Ajustement proposé	260 000 260 000	90 000 90 000	170 000 1 431	168 569			
93213	Acquisition du fonds et du système de traitement des documents pour la Médiathèque Intercommunale à Frontignan							
	Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	1 231 000 1 247 720	475 500 475 500	416 960 342 960	338 540 429 260			
93221	Aménagement de locaux annexe au Jardin Antique Méditerranéen							
	Délibération n° 67 du 25/06/14 Ajustement proposé	225 000 225 000	0	35 000	190 000	75 000	150 000	
970211	Subventions versées pour le logement social période 2014-2017							
	Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	4 000 000 1 540 000		140 000 140 000	1 080 000 1 400 000	1 080 000	1 700 000	
97022	Subventions versées pour le logement et l'hébergement adaptés							
	Délibération n° 68 du 25/06/14 Ajustement proposé	240 000 240 000		80 000 0	80 000 120 000	80 000 120 000		
9703	OPAH RU Centre ancien de sète							
	Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	1 076 120 1 076 120	61 888 61 888	150 000 120 000	445 000 447 116	419 232 447 116		
9704	PIG Habitat indigne et très dégradé							
	Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	623 400 623 400	103 797 103 797	65 000 110 000	454 603 409 603			
981201	Fourniture bacs roulants et pièces détachées OM CS							
	Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	1 180 000 1 180 000	359 675 359 675	330 000 414 000	300 325 360 000	190 000 46 325		
981221	Aquisition de véhicules pour la collecte des déchets							
	Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	2 606 000 2 606 000	646 558 646 558	198 000 198 000	880 721 289 225	880 721 800 000	672 217	
981222	Système embarqué d'identification des bacs roulants							
	Délibération n° 24 du 27/03/13 Ajustement proposé	510 000 510 000		357 000 3 116	51 000 357 000	51 000 84 000	51 000 65 884	

AUTORISATION DE PROGRAMME (suite n° 1)

N° AP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT EN €					
			ANTERIEUR	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
981232	Installation de conteneurs enterrés Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	2 200 000 2 200 000	854 150 854 150	736 000 722 788	609 850 550 000	73 062		
981233	Acquisition de colonnes de tri sélectif Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	200 000 200 000		50 000 0	50 000 70 000	50 000 50 000	50 000 50 000	30 000
98124	Mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	370 000 400 000		20 000 50 000	350 000 350 000			
981281	Acquisition de conteneurs a déchets de grosse capacité Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	100 000 100 000		61 000 25 000	30 000 35 000	9 000 40 000		
98129	Aménagement du pôle déchets à Marseillan Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	1 200 000 1 200 000	266 444 266 444	410 000 433 556	523 556 500 000			
98153	Etude en vue de la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	150 000 146 861	59 711 59 711	85 000 24 150	5 289 63 000			
98154	Etude en vue de la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur Bds Camille Blanc et Verdun à Sète Délibération n° 149 du 27/11/13 Ajustement proposé	203 320 150 000		170 000 5 000	33 320 140 000	5 000		
983321	Etude de définition d'un projet de site Elaboration d'un plan de gestion de massif classé de la Gardiole Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	180 000 244 000	20 000 20 000	80 000 80 000	80 000 144 000			
983351	Travaux de restauration des espaces naturels Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	329 000 329 000		158 000 158 000	100 000 150 000	71 000 21 000		
98336	LIDO de Sète à Marseillan Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	61 420 980 61 420 980	52 341 950 52 341 950	3 014 000 2 529 000	6 065 030 3 000 000	3 550 030		
98337	Protection et aménagement durable du LIDO de Frontignan Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	11 598 630 11 598 630	755 942 755 942	600 000 600 000	10 242 688 7 304 000	2 938 688		
990	ZAE Etudes et acquisitions foncières Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	3 000 000 755 000		300 000 150 000	1 750 000 200 000	950 000 200 000	205 000	
204	Subventions d'équipements aux communes Délibération n° 70 du 25/06/14 Ajustement proposé	2 500 000 2 500 000	1 982 903 1 982 903	466 000 317 097	141 097 200 000			

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - AJUSTEMENTS

N° AE	LIBELLE	AUTORISAT° ENGAG.	CREDITS DE PAIEMENT				
			ANTERIEUR	2014	2015	2016	ULTERIEUR
COM 2010	Réalisation de prestations de communication						
	Délibération n° 149 du 27/11/13	2 583 360	1 386 000	650 000	547 360		
	Ajustement proposé	1 612 775	1 386 000	213 775	13 000		
2011PVH008	OPAH RU Centre ancien Sète Suivi animation						
	Délibération n° 149 du 27/11/13	1 042 900	428 618	253 000	222 580	138 702	
	Ajustement proposé	964 143	414 550	200 000	201 000	148 593	

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.


François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-164

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget principal M14 – Révision des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) des programmes FISAC des cœurs de villes de Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mireval, Vic-la-Gardiole et Sète

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°2003-196 du Conseil communautaire en date du 10 décembre définissant « le soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens » comme étant d'intérêt communautaire,

Vu les autorisations de programmes N° 99421, 99422, 9943, 9944, 9945, 9946, 9947 9948 et 9949 approuvées antérieurement par délibérations du Conseil communautaire en date des 14 novembre 2012, 27 novembre 2013 et 25 juin 2014,

Vu la délibération communautaire adopté lors du présent Conseil, relative au règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans le programme de redynamisation commerciale des cœurs de villes.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 novembre 2014,

Thau agglo est en charge de l'élaboration et de la coordination des programmes de revitalisation commerciale des cœurs de villes, établis en partenariat avec les communes, et éligibles au dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) Ce dernier, depuis la circulaire FISAC du 12 avril 2012, finance uniquement les aménagements urbains dans les communes de moins de 3 000 habitants.

Le rythme de réalisation des programmes de revitalisation des cœurs de ville, ainsi que leur caractère pluriannuel nécessitent la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement initialement mis en place pour les communes de Balaruc-les-Bains,

Balaruc-le-Vieux, Frontignan, Gigan, Marseillan, Mireval, Vic-la-Gardiole, et Sète. De façon générale, dès 2015, une simplification dans le traitement des autorisations de programme sera mise en place par la création d'un programme spécifique aux opérations urbaines et d'une autorisation spécifique aux aides directes aux commerçants. Ainsi, les modifications des autorisations de programme proposées pour toutes les communes, tiennent compte de ce changement en ne prévoyant aucun crédit de paiement à compter de 2015.

Par ailleurs, Thau agglo compense désormais le désistement du FISAC pour les opérations urbaines engagées et ce dès 2014, nécessitant de réévaluer les autorisations de programme et le montant des crédits de paiement des opérations concernées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement détaillés ci-après.

N° OP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT EN €				
			ANTERIEUR	2 013	2 014	2 015	2 016
99421	FISAC Halles de Sète Délibération n° 71 du 25/06/2014 Ajustement proposé	1 009 914 859 914	330 616 330 616	0	679 298 529 298		
99422	FISAC SETE T3 Délibération n° 71 du 25/06/2014 Ajustement proposé	814 960 470 070			470 070 470 070	344 890	
9943	FISAC Balaruc les Bains Délibération n° 71 du 25/06/2014 Ajustement proposé	341 515 38 370	31 890 38 370	6 480	0	98 230	204 915
9944	FISAC Frontignan Délibération n° 150 du 27/11/2014 Ajustement proposé	2 307 084 407 286	286 172 407 286	0	245 592	318 799	1 456 521
9945	FISAC Gigan Délibération n° 71 du 25/06/2014 Ajustement proposé	579 568 421 502	167 536 273 805	106 269	99 260 147 697	59 715	146 788
9946	FISAC Marseillan Délibération n° 71 du 25/06/2014 Ajustement proposé	1 621 724 826 698	341 839 434 860	93 021	279 283 391 838	279 354	628 227
9947	FISAC Mireval Délibération n° 71 du 25/06/2014 Ajustement proposé	669 087 234 900	83 486 120 402	36 916	77 828 114 498	167 691	303 166
9948	FISAC Vic la Gardiole Délibération n° 71 du 25/06/2014 Ajustement proposé	244 962 203 866	59 277 114 414	55 137	71 025 89 452	59 523	
9949	FISAC Balaruc le Vieux Délibération n° 150 du 27/11/2014 Ajustement proposé	471 254 213 109	0 135 616	135 616	167 819 77 493	167 819	

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.


François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-165

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget Principal M 14 – Décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Boulidoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Boulidoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Vu le budget primitif pour l'exercice 2014 adopté par délibération n° 2013-178 du 18 décembre 2013,

Vu la délibération n° 2014-72 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2014 ayant approuvé la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 novembre 2014,

La proposition de Décision Modificative Budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014 présentée au Conseil communautaire, permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget 2014.

Elle s'équilibre à 327 000 € pour la section de fonctionnement et à 1 686 000 € pour la section d'investissement ;

Elle a notamment pour objet :

➤ En section de fonctionnement :

- l'inscription en recettes supplémentaires de la notification définitive du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 280 000 €,
- l'intégration de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture du budget annexe PAE La CLAU III : 123 328,31 €,
- l'inscription d'une prévision de dépense de 146 050 € pour le remboursement au titre

- de dégrèvements sur contributions directes,
- un prélèvement supplémentaire de 160 000 € pour le financement de la section d'investissement.

➤ En section d'investissement :

La décision modificative concerne essentiellement la révision des inscriptions de crédits de paiement 2014 relatifs aux opérations pluriannuelles afin de les rendre conformes au calendrier d'exécution, ainsi qu'une diminution de 1 200 000 € de la prévision d'emprunt d'équilibre inscrite au budget primitif. Ces ajustements génèrent une réduction globale de la section d'investissement de 1 686 000 € en dépenses et en recettes sur un budget initial de 30,73 millions d'euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014, concernant le Budget Principal M 14, détaillée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES					
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	FINANCES	01 002	Résultat de fonctionnement reporté (intégration résultat Budget annexe PAE la Clau)		123 328,31
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	COM	023 6238	Divers	35 000,00	
	ECO	90 6226	Honoraires	-10 000,00	
	ECO	92 617	Etudes et recherches	-40 000,00	
	ECO	94 617	Etudes et recherches	-15 000,00	
	TRANS	815 617	Etudes et recherches	-10 000,00	
	TRU	8124 611	Contrats de prestations de services	80 000,00	
			TOTAL - 011 -	40 000,00	0,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
	FINANCES	01 7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	146 050,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION				
	ECO	942 65738	Subventions aux organismes publics	-13 050,00	
	ECO	945 65738	Subventions aux organismes publics	-500,00	
	ECO	947 65738	Subventions aux organismes publics	-5 500,00	
			TOTAL - 65 -	-19 050,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
	FINANCES	8122 70612	Redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères		-95 021,31
73	IMPOTS ET TAXES				
	FINANCES	01 7325	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		280 000,00
			TOTAL OPERATIONS REELLES	167 000,00	308 307,00
OPERATIONS D'ORDRE					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	FINANCES	01 023	Virement à la section d'investissement	927 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	FINANCES	01 6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-767 000,00	
	FINANCES	01 777	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		18 286,00
	FINANCES	8120 777	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		407,00
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	160 000,00	18 693,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE - SECTION DE FONCTIONNEMENT				327 000,00	327 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
	FINANCES	10222	FCTVA		-199 700,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
	FINANCES	3213 1328 93213	Médiathèque Intercommunale de Frontignan		-49 800,00
	FINANCES	83321 1318 983321	Plan de gestion Massif classé de la Gardiole		-800,00
	FINANCES	8334 1328 98336	Lido de Sète à Marseillan		-395 700,00
			TOTAL CHAPITRE 13		-446 300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	FINANCES	01 1641	Emprunts en euros		-1 200 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
	FINANCES	90 2041412	Subventions équipements	-57 053,00	
	FINANCES	820 2041412	Subventions équipements	186 794,00	
			TOTAL CHAPITRE 204	129 741,00	
9010	REALISATION ET MISE EN PLACE D'OUTILS DE SIGNALÉTIQUE				
	COM	023 2188	Autres immobilisations corporelles	-35 000,00	
932110	MEDIATHEQUE MITTERRAND				
	MEDIA	3211 2184	Mobilier	-168 569,00	
9313	THEATRE MOLIERE				
	TMO	3131 2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	-150 000,00	
93141	LA PASSERELLE				
	TMO	3141 21735	Installations générales, agencement	-5 000,00	
93213	MEDIATHEQUE FRONTIGNAN				
	MEDIA	3213-2188	Autres immobilisations corporelles	-74 000,00	
9413	CENTRES SPORTIFS				
	TMO	413 2031	Frais d'études	-60 000,00	
95241	FRONTIGNAN/BALARUC AIRE D'ACCUEIL				
	TMO	5241 2128	Autres agencements et aménagements	-18 000,00	
97022	AIDE EN FAVEUR DE L'AIDE ADAPTEE				
	PVH	7000 204172	Bâtiments et installations	-80 000,00	
			Montant à reporter	-460 828,00	-1 846 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (suite n° 1)

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			Report	-460 828,00	-1 846 000,00
9704	P.I.G. PVH	7004 20422	Bâtiments et installations	15 000,00	
981201	FOURNITURE BACS ROULANTS ET PIECES DETACHEES OM CS				
	TRU	8122 2158	Autres installations matériel et outillage technique - Collecte des ordures ménagères	57 000,00	
	TRU	8124 2158	Autres installations matériel et outillage technique - Collecte sélective	27 000,00	
			TOTAL 981201	84 000,00	
981222	ACQUISITION D'UN SYSTÈME EMBARQUE D'IDENTIFICATION DES BACS ROULANTS				
	TRU	8122 2188	Autres immobilisations corporelles	-353 883,00	
981233	ACQUISITION DE COLONNES DE TRI				
	TRU	8124 2158	Autres installations matériel et outillage technique	-50 000,00	
981281	ACQUISITION DE CONTENEURS DE GROSSE CAPACITE				
	TRU	8122 2158	Autres installations matériel et outillage technique	-36 000,00	
98129	AMENAGEMENT POLE DECHETS MARSEILLAN				
	TMO	8122 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	23 556,00	
98153	ETUDES SUPPLEMENTAIRES PDU				
	TRANS	815 2031	Frais d'études	-60 850,00	
98154	ETUDES MISE EN PLACE TRANSPORT EN COMMUN SITE PROPRE - BD C.BLANC ET VERDUN SETE				
		815 2031	Frais d'études	-165 000,00	
98231	JARDIN ANTIQUE BALARUC LES BAINS				
	TMO	3221 21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-40 000,00	
983321	PLAN DE GESTION MASSIF CLASSE DE LA GARDIOLE				
	TEN	83321 2031	Installations générales, agencements, aménagements divers	-4 000,00	
98336	LIDO SETE A MARSEILLAN				
	TMO	8334.2312	Travaux	-485 000,00	
990	ZAE				
	ECO	90 2111	Terrains nus	-150 000,00	
9901	AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES				
	ECO	90 20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	127 000,00	
99421	FISAC HALLES DE SETE				
	ECO	9421 2041412	Subventions communes membres du GFP	-150 000,00	
9944	FISAC FRONTIGNAN				
	ECO	944 2041412	Subventions communes membres du GFP	-124 478,00	
9945	FISAC GIGEAN				
	ECO	945 2041412	Subventions communes membres du GFP	48 464,00	
9946	FISAC MARSEILLAN				
	ECO	946 2041412	Subventions communes membres du GFP	112 555,00	
			Montant à reporter	-1 669 464,00	-1 846 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (suite n° 2)

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			Report	-1 669 464,00	-1 846 000,00
9947	FISAC MIREVAL				
	ECO	947 2041412	Subventions communes membres du GFP	36 670,00	
9948	FISAC VIC LA GARDIOLE				
	ECO	948 2041412	Subventions communes membres du GFP	18 427,00	
9949	FISAC BALARUC LE VIEUX				
	ECO	949 2041412	Subventions communes membres du GFP	-90 326,00	
			TOTAL OPERATIONS REELLES	-1 704 693,00	-1 846 000,00
			OPERATIONS D'ORDRE		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	FINANCES	01 021	Virement de la section de Fonctionnement		927 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	FINANCES	01 13911	Etats et établissement nationaux	6 301,00	
	FINANCES	01 13913	Départements	11 968,00	
	FINANCES	8120 13913	Départements	424,00	
	FINANCES	8120 28031	Frais d'études		-160 100,00
	FINANCES	01 28135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions		-21 615,00
	FINANCES	01 28041412	Bâtiments et installations		-369 367,00
	FINANCES	01 2804172	Bâtiments et installations		-28 495,00
	FINANCES	01 28051	Concessions et droits similaires		-119 400,00
	FINANCES	01 280422	Bâtiments et installations		-16 491,00
	FINANCES	8120 28041582	Bâtiments et installations		-18 700,00
	FINANCES	83321 28182	Matériel de transport		-9 300,00
	FINANCES	01 28183	Matériel de bureau et informatique		-1 187,00
	FINANCES	01 281735	Installations générales, agencements, aménagement des constructions		-2 179,00
	FINANCES	01 28031	Frais d'études		-17 302,00
	FINANCES	8120 28128	Autres agencements et aménagements de terrains		-200,00
	FINANCES	01 28184	Mobilier		-977,00
	FINANCES	01 28188	Autres immobilisations corporelles		-1 687,00
			TOTAL - 040 -	18 693,00	-767 000,00
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	18 693,00	160 000,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT				-1 686 000,00 €	-1 686 000,00 €

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-166

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget Annexe Transports M 43 - Révision d'Autorisations d'engagement (AE/CP)

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Article L.2311.3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu les autorisations d'engagement/crédits de paiement 2012 TRANS 01, 2013 TRANS 01, 2014 TRANS 01 adoptées antérieurement par délibérations du Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 novembre 2014,

Les Autorisations d'Engagement, adoptées antérieurement par le Conseil communautaire et visées ci-dessus doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil.

Leurs montants doivent, en effet, être révisés pour tenir compte de la réalité opérationnelle du service.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

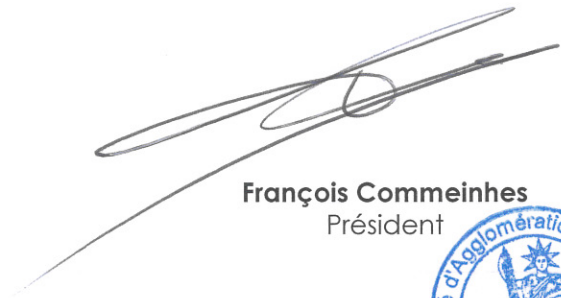
D'approuver les révisions des Autorisations d'engagement détaillées ci-après, ainsi que l'ajustement des crédits de paiement correspondants :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

N° AE	LIBELLE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT	CREDITS DE PAIEMENT EN €				
			ANTERIEUR	2014	2015	2016	2017
2012 TRANS 01	DSP Transport Délibération n° 152 du 27/11/13 Ajustement proposé	18 911 883	9 831 883	5 380 000	3 700 000		
		18 761 883	9 831 883	5 380 000	3 550 000		
2013 TRANS 01	Ramassage scolaire des établissements primaires et écoles maternelles Délibération n° 113 du 02/10/13 Ajustement proposé	1 075 000		140 000	355 000	360 000	220 000
		1 013 000		130 000	332 000	341 000	210 000

N° AE	LIBELLE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT	CREDITS DE PAIEMENT EN €							
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2014 TRANS 01	Délégation de Service Public des Transports Urbains 2015-2022 Délibération n° 16 du 19/02/14 Ajustement proposé * du 1/09 au 31/12/2015 ** du 01/01 au 31/08/22	52 500 000	2 350 000	7 000 000	7 175 000	7 355 000	7 540 000	7 730 000	7 930 000	5 420 000
		48 637 500	2 200 000 *	6 500 000	6 662 500	6 825 000	6 987 500	7 150 000	7 312 500	5 000 000 **

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



François Commeinhes
Président





Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-167

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget annexe Transports M 43 – Décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612.11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 43,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2014 adopté par délibération n° 2013-179 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2013,

Vu la délibération n° 2014-76 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2014 ayant approuvé la Décision Modificative budgétaire n° 1 sur l'exercice 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 novembre 2014,

La proposition de Décision Modificative Budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014 permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget annexe Transports 2014.

Cette décision ne modifie pas le total de la section de Fonctionnement, elle a pour effet de diminuer de 57 760 € la section d'Investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014, concernant le Budget annexe Transports M 43, détaillée ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
65			-		
			AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
	TRANS	65732	Subventions Région	-6 000,00	
			TOTAL OPERATIONS REELLES	-6 000,00	0,00
			<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
			-		
042			OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	FINANCES	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 000,00	
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	6 000,00	0,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE - SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature Opération	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
27			AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	FINANCES	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA		-63 760,00
903			ACQUISITIONS ET TRAVAUX DIVERS		
	TRANS	2111 903	Terrains nus	-10 000,00	
	TRANS	2128 903	Autres terrains	-45 000,00	
			TOTAL - 903 -	-55 000,00	
9000			VEHICULES TRANSPORTS EN COMMUN		
	TRANS	238 9000	Avances forfaitaires	-2 760,00	
			TOTAL OPERATIONS REELLES	-57 760,00	-63 760,00
			<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
040			OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	FINANCES	28182	Matériel de transports		6 000,00
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	6 000,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT				-57 760,00	-57 760,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



François Commeinhes
Président





Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-168

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget Valorisation Déchets professionnels M4 – Ajustement Autorisation de Programme et Crédits de paiement n° 981241 – Mise en conformité des équipements et des installations de traitement de déchets

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Boulidoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Boulidoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par arrêtés n°2007-1010 en date du 25 mai 2007, n°2013-1-2035 en date du 21 octobre 2013 et n°2013-I-2426 en date du 27 décembre 2013, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au profit de Thau agglo,

Vu l'autorisation de programme n° 142 adoptée antérieurement par délibération du Conseil communautaire du 27 novembre 2013

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 novembre 2014,

Le Conseil communautaire du 27 novembre 2013 a adopté l'Autorisation de programme n° 981241 concernant la mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets.

Cette dernière doit faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil, afin d'en modifier le montant et d'ajuster les crédits de paiements nécessaires à la réalisation opérationnelle du programme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la modification d'autorisation de programme ainsi que l'ajustement des crédits de paiement correspondants selon le détail ci-après :

N° AP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT EN €		
			ANTERIEUR	2 014	2 015
981241	Mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets				
	Délibération n° 142 du 27/11/13	170 000		150 000	20 000
	Ajustement proposé	70 000		50 000	20 000

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.


François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-169

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget M4 - Valorisation des déchets des professionnels - Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2014

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612.11 et L.5216-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par arrêtés n°2007-1010 en date du 25 mai 2007, n°2013-I-2035 en date du 21 octobre 2013 et n°2013-I-2426 en date du 27 décembre 2013, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au profit de Thau agglo,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2014 adopté par délibération n° 2013-185 du 18 décembre 2013,

Vu la délibération n° 2014-92 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2014 ayant approuvé la décision modificative budgétaire n° 1 sur l'exercice 2014

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 novembre 2014,

La proposition de Décision Modificative n°2 sur l'exercice 2014 présentée au Conseil communautaire permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2014.

Cette décision a pour incidence une diminution globale du budget 2014 de 49 000 € en section de Fonctionnement et 23 000 € en section d'Investissement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014, concernant le Budget Valorisation des déchets des professionnels M4, détaillée ci après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	TRU	6135	Locations mobilières	-3 000,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
	DRH	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-136 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES				
	FINANCES	6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	-30 000,00	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES				
	FINANCES	695	Impôts sur les bénéfices	210 000,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
	FINANCES	706	Prestations de service		-26 000,00
			TOTAL OPERATIONS REELLES	41 000,00	-26 000,00
			<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	FINANCES	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-90 000	
	FINANCES	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		-23 000
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	-90 000,00	-23 000,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE - SECTION DE FONCTIONNEMENT				-49 000,00	-49 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
981212	CONSTRUCTION RESEAU VAPEUR UVE				
	FINANCES	1318	Subventions d'équipements - Autres		67 000,00
			TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	67 000,00
			<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	FINANCES	13918	Subventions d'équipement - Autres	-23 000,00	
	FINANCES	28135	Amortissement des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions		-1 000,00
		28154	Amortissement des immobilisations corporelles - Matériel industriel		-89 000,00
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	-23 000,00	-90 000,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT				-23 000,00	-23 000,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-170

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49 - Contrat de Gestion Intégrée – Création des Autorisations de Programme/Crédit de Paiement N°9037 – 9038 – 9039 - 9040

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Boulidoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Boulidoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-1-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n° 2007-1-1010 du 25 mai 2007, et par l'arrêté n°2013-1-2035 du 21 octobre 2013 et n°2013-1-2426 du 27 décembre 2013 portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2013-66 du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2013 portant adoption du Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau et de la convention d'application 2012-2014,

Vu l'avis favorable de la commission développement durable – Thème « Assainissement » en date du 8 octobre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 novembre 2014.

Dans le cadre du projet de contrat de gestion intégrée et plus particulièrement sur les travaux à engager sur la thématique «Eau & Assainissement», un grand nombre d'actions ont été proposées par Thau agglo. Ces propositions s'appuient sur un plan d'actions en cinq thèmes :

- Anticiper les évolutions de l'assainissement en lien avec les évolutions du territoire
- Harmoniser la gestion des réseaux d'assainissement
- Développer une stratégie pour l'assainissement pluvial
- Clarifier la programmation des travaux d'assainissement

Les propositions de Thau agglo, dans le cadre du Contrat de Gestion Intégrée et notamment sa première phase, chiffrées à 8.500.000 € TTC portent essentiellement sur le volet « Assainissement ».

Dans le cadre de ce programme, les travaux d'aménagement des installations d'assainissement sont décomposés en plusieurs types:

- Equipements de mesures, de sécurité et de télégestion,
- Réduction d'eaux claires Parasites,
- Fiabilisation des réseaux Temps de pluie.

Pour la réalisation de ce programme pluriannuel d'investissement, il convient de mettre en place les Autorisations de programmes correspondantes.


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place des Autorisations de programmes et Crédits de paiement détaillés ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
				2015	2016	2017
9037	CGI - Fiabilisation des réseaux par temps de pluie - Marseillan - Bassin de stockage PR Progrès	1 800 000	Dépenses	800 000	800 000	200 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	200 000	200 000	50 000
			Feder	200 000	200 000	50 000
			Thau agglo	266 667	266 667	66 667
			TVA	133 333	133 333	33 333
Total recettes	800 000	800 000	200 000			
9038	CGI - Fiabilisation des réseaux par temps de pluie - Marseillan - Bassin de stockage PR Boudas	1 600 000	Dépenses	100 000	750 000	750 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	25 000	187 500	187 500
			Feder	25 000	187 500	187 500
			Thau agglo	33 333	250 000	250 000
			TVA	16 667	125 000	125 000
Total recettes	100 000	750 000	750 000			
9039	CGI - Fiabilisation des réseaux par temps de pluie - Vic la Gardiole - Bassin de stockage Bas St Georges	400 000	Dépenses	350 000	50 000	
			Recettes			
			Agence de l'eau	87 500	12 500	
			CG 34	29 167	4 167	
			Feder	87 500	12 500	
			Thau agglo	87 500	12 500	
TVA	58 333	8 333				
Total recettes	350 000	50 000	0			
9040	CGI - Fiabilisation des réseaux par temps de pluie - Balaruc le Vieux - Bassin de stockage PR Village	600 000	Dépenses	100 000	250 000	250 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	25 000	24 490	6 122
			Feder	25 000	62 500	62 500
			Thau agglo	33 333	121 343	139 711
			TVA	16 667	41 667	41 667
Total recettes	100 000	250 000	250 000			

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.


François Commeinhes
 Président





Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-171

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Annexe Assainissement M 49 - Révision d'autorisations de programme et de crédit paiement (AP/CP)

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les autorisations de programme n° 9021 et 9027, approuvées par délibération n° 2014-85 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2014 et n° 9031 et 9034 et par délibération n° 2013-158 du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 novembre 2014,

Les Autorisations de Programmes, adoptées antérieurement par le Conseil communautaire et visées ci-dessus doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil.

En effet, il convient d'ajuster ou de réviser ces Autorisations de programmes, pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les révisions d'autorisations de programme et de crédits de paiement détaillées ci-après :

N° AP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT EN €				
			ANTERIEUR	2014	2015	2016	2017
9021	Contrat Qualité pour la lagune de Thau Délibération n° 85 du 25/06/14	13 180 044	12 374 744	359 025			
	Ajustement proposé	13 412 019	12 821 019	311 000	280 000		
9027	Travaux divers sur réseaux d'assainissement 2013-2017 Délibération n° 85 du 25/06/14	4 800 000	0	863 492	1 000 000	1 000 000	944 316
	Ajustement proposé	4 800 000	992 192	1 038 492	1 000 000	1 000 000	769 316
9031	Contrat Gestion Intégrée - Renouvellement des siphons de la Plagette à Sète Délibération n° 158 du 27/11/13	1 560 000	0	1 110 000	400 000	50 000	
	Ajustement proposé	2 040 000	0	23 649	1 486 351	530 000	
9034	Contrat Gestion Intégrée - Extension de réseaux avenue de la Méditerranée à Frontignan Délibération n° 158 du 27/11/13	1 560 000	0	600 000	800 000	160 000	
	Ajustement proposé	1 560 000		401 000	999 000	160 000	

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



François Commeinhes
Président





Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-172

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Budget annexe assainissement M49 - Décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612.11, L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2014 adopté par délibération 2012-183 du 18 décembre 2013

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 7 novembre 2014,

La proposition de Décision Modificative n° 2 sur l'exercice 2014 présentée au Conseil communautaire s'élève à 6 900 € en section de Fonctionnement et à 6 900 € en section d'Investissement. Elle permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2014.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 2 sur l'exercice 2014, concernant le Budget Annexe Assainissement M 49, détaillée ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>OPERATIONS REELLES</u>					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	FINANCES	6231	Annonces et insertions	6 900,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES				6 900,00	0,00
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	FINANCES	777	Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		6 900,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				0,00	6 900,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE - SECTION DE FONCTIONNEMENT				6 900,00	6 900,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature Opération	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>OPERATIONS REELLES</u>					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
	FINANCES	13111 9021	Subvention Agence de l'Eau - Contrat de qualité Lagune de Thau		6 900,00
9027	TRAVAUX DIVERS 2013 / 2017				
	TAS	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	175 000,00	
9030	CONTRAT DE GESTION INTEGRE - VIC LA GARDIOLE RETRAITEMENT				
	TAS	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	24 000,00	
9034	AVENUE DE LA MEDITERRANEE FRONTIGNAN - EXTENSION RESEAU				
	TAS	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	-199 000,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES				0,00	6 900,00
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	FINANCES	13913	Départements	120,00	
	FINANCES	139111	Agence de l'Eau	6 780,00	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				6 900,00	0,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT				6 900,00	6 900,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.


François Comminhes
 Président



Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-173

Affichage		Présents	36	Pour	41
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	5	Abstention	0

OBJET : Attribution d'une indemnité de conseil au Comptable public de Thau agglo

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Boulidoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Geneviève Feuillassier, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, Jean-Marie Taillade, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Boulidoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et L.5216.5,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Vu l'arrêté n° 2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par arrêtés n° 2007-1010 en date du 25 mai 2007, n° 2013-I-2035 en date du 21 octobre 2013 et n° 2013-I-2426 en date du 27 décembre 2013, portant création de Thau agglo,

Vu la délibération n° 2008-867 du 25 juin 2008,

Considérant que Monsieur Jérôme AMIEL est nommé receveur de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau depuis le 30 août 2014,

Considérant que sur la base des textes susvisés, il est souhaité que le Comptable public de Thau agglo poursuive la mission effective de conseil et d'assistance assurée en matière budgétaire, économique et comptable, précédemment assurée par les trésoriers en poste, et sous réserve de son acceptation effective notifiée par courrier,

Considérant qu'il convient, en contrepartie, de verser à l'intéressé une indemnité de conseil, calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur la base des dispositions réglementaires susvisées,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De maintenir le concours du Comptable public pour assurer les fonctions de conseil durant la totalité du mandat,

D'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum par an,

D'attribuer à Monsieur Jérôme AMIEL, Comptable public de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, l'indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à compter de sa prise de fonction et pendant toute la durée de sa gestion.

Etant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 020 6225 du budget de l'exercice en cours.

D'autoriser, le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-174

Affichage		Présents	34	Pour	41
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	7	Abstention	0

OBJET : Débat d'orientation pour le budget 2015

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, , Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Jean-Marie Taillade ayant donné procuration à Antoine de Rinaldo, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311.1 et suivants et L.5216.5,

Considérant que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat doit avoir lieu au Conseil sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de l'établissement,

Considérant la note d'introduction au débat sur les orientations budgétaires 2015 ci-annexée,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'acter de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'élaboration du budget 2015.



François Commeinhes
Président





Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-175

Affichage		Présents	34	Pour	41
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	7	Abstention	0

**OBJET : Commissions thématiques – Remplacement de membres démissionnaires
Abrogation de la délibération n° 2014-107 du 25 juin 2014 portant désignation des
membres de la commission espaces naturels de Thau agglo**

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, , Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Jean-Marie Taillade ayant donné procuration à Antoine de Rinaldo, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par arrêtés n°2007-1010 en date du 25 mai 2007, n°2013-1-2035 en date du 21 octobre 2013 et n°2013-I-2426 en date du 27 décembre 2013, portant transfert de compétence supplémentaire en matière de protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2014-107 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2014 relative à la création des commissions thématiques, la détermination de leur composition et l'élection des membres,

Par courrier en date du 29 septembre 2014, Madame Catherine LOGEART et Monsieur Iréné CATHALA, Adjoint au Maire de la commune de Balaruc-les-Bains ont fait part au Président de Thau agglo de leur volonté de démissionner de leur qualité de membre de la commission thématique « Espaces Naturels » de Thau agglo.

La commune de Balaruc-les-Bains, ayant pris acte desdites démissions, propose par courrier en date du 29 septembre 2014 de les remplacer par Madame Michèle BREMOND, Conseillère Municipale et Monsieur Francis DI STEFANO, Adjoint au Maire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte de la démission de Madame Catherine LOGEART et de Monsieur Iréné CATHALA,

D'accepter les candidatures de Madame Michèle BREMOND et de Monsieur Francis DI STEFANO en remplacement et de procéder aux opérations de désignation desdits candidats en tant que membres de la commission «Gestion des espaces naturels » de Thau agglo,

D'abroger la délibération n°2014-107 du 25 juin 2014 relative à la désignation des membres de la commission « Gestion des espaces naturels » de Thau agglo,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document en ce sens.



François Commeinhes
Président





Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-176

Affichage		Présents	34	Pour	41
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	7	Abstention	0

OBJET : Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Massif de la Gardiole - Renouvellement convention de mise à disposition de services de Thau agglo au profit du syndicat - Autorisation de signature

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Jean-Marie Taillade ayant donné procuration à Antoine de Rinaldo, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-9 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par arrêtés n°2007-1010 en date du 25 mai 2007, n°2013-I-2035 en date du 21 octobre 2013 et n°2013-I-2426 en date du 27 décembre 2013, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables au profit de Thau agglo,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical en date du 20 octobre 2011 en faveur du projet de convention de mise à disposition de services de Thau agglo au profit du Syndicat,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de Thau agglo en date du 8 novembre 2011,

Vu la délibération n° 2011-192 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2011 approuvant la convention de mise à disposition de services de Thau agglo au profit du Syndicat Mixte pour l'année 2012 et autorisant Monsieur le Président à la signer,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Hérault, en date du 19 décembre 2011 pour le compte du Syndicat mixte,

Vu la délibération n°2 du Comité Syndical en date du 22 décembre 2011 approuvant conjointement la convention de mise à disposition pour l'année 2012 et autorisant son Président à la signer,

Vu la délibération n° 2012-199 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2012 approuvant conjointement la dite convention pour les années 2013 et 2014 et autorisant Monsieur le Président à la signer,

Thau agglo s'est proposée, depuis l'année 2012, de mettre à disposition du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Massif de la Gardiole (SMGG) une partie de ses services et notamment une partie de son service espaces naturels afin d'une part, de rationaliser les moyens et d'autre part, de respecter au mieux le code forestier et l'application du régime forestier sur le massif de la Gardiole. En contrepartie, le syndicat mixte s'était engagé à rembourser à Thau agglo les charges de personnel et de fonctionnement selon les termes de la convention réalisée.

Cette convention établie de 2012 à 2014 s'est avérée efficace en termes d'organisation et de rationalisation des services entre les parties. Il est proposé de la renouveler sur une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre Thau agglo et le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du massif de la Gardiole, ci-annexée,
D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.



François Commeinhes
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-177

Affichage		Présents	34	Pour	41
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	7	Abstention	0

OBJET : Association Les Glénans – Rénovation des bâtiments du site des Onglous / Canal du Midi – Attribution d'une subvention d'équipement au titre de l'exercice 2014

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Jean-Marie Taillade ayant donné procuration à Antoine de Rinaldo, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1523-2 et L.5216-5,

Vu la délibération n° 2006-418 du Conseil communautaire, en date du 5 avril 2006, définissant les espaces naturels d'intérêt communautaire relevant de la compétence de Thau agglomération en matière de « Protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels et remarquables ».

Les Glénans est une association nationale, de reconnaissance internationale, dont l'activité est tournée vers l'apprentissage de la voile avec formation de stagiaires de différents niveaux jusqu'au monitorat.

Les Glénans, comptent 3 bases nautiques sur la façade atlantique et 2 en méditerranée : Bonifacio et Marseillan.

Au vu de l'article 106 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), l'activité des Glénans possède un caractère économique. Mais elle revêt également un intérêt d'ordre général dans le cadre d'une investiture de la puissance publique. En tant que fédération sportive, agréée au terme de l'article L.131-8 du Code du Sport, elle participe à la mise en œuvre d'une mission de service public relative au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives. Par décret en date du 18 juin 1974, l'association a ainsi été reconnue d'utilité publique. L'association est donc reconnue comme fournisseur de Services d'Intérêt Economique Général (SIEG).

A Marseillan, les Glénans sont installés depuis 1970 sur la presqu'île des Onglous, un espace naturel de grande valeur, classé Natura 2000 et constituant également un espace Remarquable au titre de la loi littoral. Par ailleurs, le site constitue l'embouchure du Canal du Midi, classé au Patrimoine Mondial UNESCO.

Par délibération en date du 5 avril 2006 ce site a été reconnu par le conseil communautaire comme site relevant des compétences de Thau agglo en matière de protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels.

Le site a fait l'objet d'un plan de référence visant sa requalification progressive, conduit par la commune en 2010 en partenariat avec l'Etat, représenté par la DREAL et la DRAC.

Les Glénans occupent sur ce site un bâtiment du 17^{ième} siècle, partie de l'ensemble patrimonial du Canal du Midi et propriété de Voies Navigables de France (VNF). L'occupation se fait dans le cadre d'un bail renouvelé en 2011 pour une durée de 30 ans.

Le bâtiment, long de 95 m avec un étage et s'étirant le long du Canal du Midi et de l'Etang de Thau, utilisé pour l'accueil des stages, fait l'objet d'un projet de rénovation sous maîtrise d'ouvrage de l'occupant, projet lui-même intégré au projet d'ensemble visant la requalification du site. Les rénovations du bâtiment portent :

- sur les infrastructures extérieures (charpentes, couverture, isolations, menuiseries)
- sur des aménagements intérieurs, afin de répondre notamment aux objectifs suivants :
 - Augmenter les capacités d'hébergement de 77 à 94 lits ;
 - Accueillir les handicapés moteur ;
 - Augmenter l'aptitude de la base à accueillir des groupes (scolaires, publics défavorisés...) par la création d'unités de vie autonomes et séparées.

Le coût de l'investissement est établi à 1 925 155,76 € TTC, dont 963 000,14 € TTC d'assiette éligible (dépenses non mandatées à ce jour).

De la même manière que Thau agglo s'investit dans la rénovation de bâtiments établis dans des espaces naturels ou remarquables relevant de sa compétence (requalification engagée sur les bâtiments des salins de Frontignan, études en vue d'une requalification programmées pour les bâtiments existants sur les sites des Aresquiers à Vic-la-Gardirole, de Vassail et de Belle Vue à Marseillan), il est proposé que Thau agglo participe au financement des travaux de rénovation des bâtiments des Onglous dans un objectif de requalification de ce site remarquable. Sa participation s'élève à 51 458,71 €, soit 5,3% de l'assiette éligible.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Les Glénans d'un montant de 51 458,71 € afin de participer à la rénovation des bâtiments de la base de Marseillan dans un objectif de requalification du site remarquable des Onglous, conformément au plan de financement suivant, étant précisé que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits sur le compte 90 20422 9901 :

	Taux	Montant
Association les Glénans	45,6%	880 147,05 €
Subvention CG 34	18,1%	348 000,00 €
Subvention CR LR	23,4%	450 000,00 €
ANCV	8,3%	160 000,00 €
CNDS Handicap	1,8%	35 550,00 €
Thau agglo	2,8%	51 458,71 €
TOTAL	100%	1 925 155,76 €

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière ci-jointe, et tout document s'y rapportant.



François Commeinhes
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-178

Affichage		Présents	34	Pour	41
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	7	Abstention	0

**OBJET : Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau – Contrat d'objectifs 2014-2017.
Autorisation de signature**

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Jean-Marie Taillade ayant donné procuration à Antoine de Rinaldo, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par arrêtés n°2007-1010 en date du 25 mai 2007, n°2013-1-2035 en date du 21 octobre 2013 et n°2013-I-2426 en date du 27 décembre 2013, portant transfert de compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire au profit de Thau agglo,

Vu la circulaire du Ministre de la Culture et de la Communication du 8 janvier 1998 relative aux contrats d'objectifs des Scènes Nationales,

Vu la charte des missions de service public pour le spectacle en date du 22 octobre 1998,

Vu la délibération n°2003-100 du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs concernant notamment la Scène nationale de Sète et du Bassin de Thau,

Vu la décision du Conseil d'administration de la Scène Nationale de Sète et du bassin de Thau, réunie en Assemblée générale le 25 septembre 2014 adoptant le Contrat d'objectifs et de moyens 2014-2017.

Considérant qu'il convient d'adopter un Contrat d'objectifs et de moyens passé entre l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault, Thau agglo, l'Association Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau et son Directeur,

Le Contrat d'objectifs et de moyens consiste en une déclinaison d'objectifs pertinents et significatifs du projet artistique porté par le directeur de l'établissement dans quatre domaines :

- le rapport au public,
- l'activité artistique,
- l'inscription de l'association dans son environnement,
- son économie et son organisation fonctionnelle.

Le Contrat d'objectifs et de moyens affirme l'ancrage territorial de l'action de la Scène nationale en ayant comme objectif de renforcer la présence territoriale, avec la décentralisation d'un grand nombre de spectacles et d'interventions sur le bassin de Thau. Le Contrat d'objectifs et de moyens renforce le caractère pluridisciplinaire de la programmation artistique proposée par la Scène nationale. Il vise à rendre le patrimoine vivant à travers une ambition de valorisation du théâtre Molière. Il poursuit son objectif de démocratisation de l'accès à la culture.

Ce contrat étant conclu pour une période de quatre saisons pleines, la quatrième étant consacrée à l'évaluation et l'élaboration d'un nouveau contrat,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les termes du contrat d'objectifs et de moyens et ses annexes passé entre l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault, Thau aggro, l'Association Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau et son Directeur, ci-annexé,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document en ce sens.



François Commeinhes
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-179

Affichage		Présents	34	Pour	38
Publication		Absents	8	Contre	3
Membres en exercice	42	Représentés	7	Abstention	0

OBJET : Service public d'assainissement de la commune de Marseillan : Choix du délégataire et autorisation de signature du contrat

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Etaients présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, François Liberti, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Jean-Marie Taillade ayant donné procuration à Antoine de Rinaldo, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-4, L 1411-7, L.1413-1 et L.5216-5,

Vu le document intitulé « note de synthèse » contenant les caractéristiques qualitatives et quantitatives des prestations du délégataire,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des membres présents du Comité Technique Paritaire réunis le 7 février 2014,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des membres présents par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) réunis le 11 février 2014,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2014-31 du 19 février 2014 autorisant le lancement de la procédure,

Vu les procès-verbaux des réunions de la commission de délégation de service public et les annexes éventuelles,

Vu le rapport du Président sur le choix du délégataire et sur l'économie générale du contrat de délégation,

Vu le projet de contrat de délégation et ses annexes.

Le contrat de délégation de service public actuellement en cours pour la gestion du service public d'assainissement de la commune de Marseillan arrive à échéance le 31 décembre 2014. Pour son renouvellement, il a donc été organisé une consultation pour le choix du nouveau délégataire du service public d'assainissement de la commune de Marseillan par contrat d'affermage.

La délégation comprend principalement :

- La gestion et l'entretien des installations de collecte, de pompage et de traitement des eaux usées ;
- La gestion de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel ;
- La gestion du service de l'assainissement sur le périmètre de la commune.

Conformément au principe d'une gestion déléguée, le délégataire assurera, à ses risques et périls, l'exploitation du service de l'assainissement.

Le contrat est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 soit jusqu'au 31 décembre 2017.

A l'issue de la mise en concurrence, trois entreprises ont déposé une offre, le groupement LA NANTAISE/SMN, VEOLIA et LA LYONNAISE DES EAUX. Après vérification de leurs garanties professionnelles et financières, de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L 323-1 du code du travail, la commission de délégation de service public, lors de ses réunions des 7 et 14 août 2014 a examiné ces candidatures, admis ces candidats à l'ouverture de leurs offres et procédé à leur examen.

Compte tenu de l'avis favorable sur les trois offres formulé par la Commission de Délégation de Service Public en date du 16 septembre 2014, Monsieur le Président de Thau agglo a décidé d'engager des négociations avec les trois candidats. Par courrier en date du 24 septembre 2014, le groupement LA NANTAISE/SMN décide de se désister et abandonne la consultation.

A l'issue de la négociation, l'offre de La Lyonnaise de Eaux, apparaît comme l'offre la plus satisfaisante.

En effet, pour un prix de l'eau inférieur au prix de l'eau actuel et très légèrement supérieur à VEOLIA, la Lyonnaise des Eaux propose une présence de personnel accrue sur le service, un renouvellement patrimonial de qualité et des prestations conformes à nos attentes garantissant la continuité du service.

Le croisement des caractéristiques techniques et financières des offres a donc conduit à définir l'offre de la Lyonnaise des Eaux, comme mieux-disante pour l'exploitation du service public d'assainissement de la commune de Marseillan.

Cette offre est en effet la plus à même de concilier au mieux les objectifs du service, à savoir une exploitation de qualité et pérenne avec une baisse tarifaire pour la collectivité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le choix de la société Lyonnaise des Eaux pour la délégation du service public d'assainissement de la commune de Marseillan du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, et ce pour un tarif par m3 de 0,828€ HT.

D'approuver le projet de contrat de délégation et ses annexes jointes,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.


François Commeinhes
Président





Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 2014-180

Affichage		Présents	34	Pour	41
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	42	Représentés	7	Abstention	0

OBJET : Convention entre L'Etablissement Public Foncier du Languedoc-Roussillon, Thau Agglo, la commune de Marseillan pour une mission d'anticipation foncière SUR LE SITE DIT « Marseillan-Ouest » - Adoption et autorisation de signature

L'an deux mille quatorze et le 20 Novembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 13 Novembre 2014, s'est réuni à la Maison du Peuple à Balaruc-les-Bains à 18h00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents : François Commeinhes, Président, Antoine De Rinaldo, Yves Michel, Pierre Bouldoire, Gérard Canovas, Magali Ferrier, Norbert Chaplin, Francis Veaute, Christophe Durand, Emile Anfosso Vice-présidents, Sébastien Andral, Virginie Angevin, Jean-Claude Aragon, Gérard Arnal, Blandine Authié, Tina Candore-Pelizza, Gérard Castan, Dominique Chabanel-Vié, Anne de Grave, Marie De la Forest, Francis Di Stefano, Christelle Espinasse, Nathalie Glaude, Colette Guiraudou-Jamma, Paula Leitao, Claude Léon-Cassagne, Loïc Linares, Hervé Merz, Gérard Naudin, Jean-Louis Patry, Sylvie Pradelle, Gérard Prato, Simone Tant, François Liberti, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Véronique Calueba-Rizzolo ayant donné procuration à François Liberti Conseiller communautaire, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Jean-Marie Taillade ayant donné procuration à Antoine de Rinaldo, Max Savy ayant donné procuration à Pierre Bouldoire Vice-présidents, Kelvine Gouvernaye ayant donné procuration à Gérard Arnal Conseiller communautaire, Rudy Llanos, ayant donné procuration à François Commeinhes Président, Marie-Christine Aubert.

Secrétaire de séance : Christelle Espinasse Conseillère communautaire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu le décret N°2008 - 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc Roussillon (EPFLR),

Vu la délibération n°2007-756 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2007 approuvant la création de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc Roussillon,

Vu la délibération n°2014-42 du Conseil communautaire en date du 21 mai 2014 portant désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau au sein de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc Roussillon,

Vu la décision n°2011-176 du bureau communautaire en date du 30 novembre 2011 adoptant la convention cadre entre l'EPF LR et Thau agglo pour aider à la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'habitat, et son avenant N°2013-198 en date du 9 décembre 2013,

Vu l'avis donné par la commission « Prospective et aménagement de l'espace » en date du 27 août 2014.

Thau agglo et l'EPF LR sont liés par une convention cadre qui vise notamment à aider par une action d'acquisition foncière à la réalisation du PLH de Thau agglo.

Dans ce cadre, Thau agglo et la commune de Marseillan confient à l'EPF LR une mission d'anticipation foncière, sur le secteur dit « Marseillan-Ouest », ce partenariat faisant l'objet du présent projet de convention d'anticipation.

Ce site de développement prévu par le SCOT et par le PLH est susceptible d'accueillir sur le moyen et le long terme une opération d'aménagement à vocation mixte, logements et activités économiques comprenant au moins 30% de logements locatifs sociaux.

Le montant de l'engagement financier de L'EPF LR est fixé à 3 000 000 €. L'EPF LR s'engage à procéder à l'acquisition, par voie amiable ou par préemption, des terrains présentant un réel intérêt soit du point de vue de leur localisation, au regard des orientations d'aménagement, soit du point de vue de leur prix. Ces acquisitions devront être préalablement soumises à l'avis de la commune et de Thau agglo.

Thau agglo mobilisera les dispositifs d'aide aux communes pour la production de logements sociaux, les moyens du service foncier, les garanties d'emprunt et les démarches pour faciliter le rapprochement avec les bailleurs sociaux. Dans le cas où l'EPF LR devrait recourir à un emprunt, une ou plusieurs collectivités territoriales garantiront cet emprunt.

La commune de Marseillan et Thau agglo s'engagent à définir les premières orientations d'aménagement du site. La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans.

La commune de Marseillan s'engage à racheter l'ensemble des biens acquis par l'EPF mais peut autoriser Thau agglo à se substituer à elle dans son engagement de rachat de foncier, si les études ont déterminé les secteurs sur lesquels l'intervention de Thau agglo se justifierait au titre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire, de développement économique ou d'équilibre social de l'habitat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les termes de la convention opérationnelle tripartite entre l'EPF LR, Thau agglo et la commune de Marseillan pour une mission d'anticipation foncière sur le site dit « Marseillan-Ouest » à Marseillan, ci-annexée,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe et tous documents s'y rapportant.



François Commeinhes
Président

